



Conseil économique et social

Distr. générale
25 août 2023
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire

**FAO – Questions relatives à la Commission européenne
des forêts : Processus et initiatives à l'échelle mondiale**

Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

FAO – Questions relatives à la Commission européenne des forêts : processus et initiatives à l'échelle mondiale

Note du secrétariat

Résumé

Dans le présent document, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne une vue d'ensemble de l'actualité des secteurs des forêts et de la foresterie au niveau mondial en s'arrêtant sur les principaux faits nouveaux qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment :

- a) La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;
- b) La dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ;
- c) La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- d) Les résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;
- e) Le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO ;
- f) L'édition 2024 du rapport « La situation des forêts du monde » ;
- g) Le quinzième Congrès forestier mondial et l'Appel à l'action pour les jeunes ;
- h) Le deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines.



I. Introduction

1. Les forêts sont touchées par de nombreuses crises et il est de plus en plus admis qu'elles doivent être au cœur de toute solution aux problèmes mondiaux en matière de développement et d'environnement ; c'est pourquoi elles font partie intégrante d'un grand nombre de programmes mondiaux.
2. Dans le présent document, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne une vue d'ensemble de l'actualité des secteurs des forêts et de la foresterie au niveau mondial en s'arrêtant sur les principaux faits nouveaux qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment :
 - a) La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;
 - b) La dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ;
 - c) La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
 - d) Les résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;
 - e) Le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO ;
 - f) L'édition 2024 du rapport « La situation des forêts du monde » ;
 - g) Le quinzième Congrès forestier mondial et l'Appel à l'action pour les jeunes ;
 - h) Le deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines.

II. Principaux faits nouveaux concernant les processus mondiaux et incidences pour le secteur de la foresterie

A. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)

3. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) (ci-après « la Décennie ») a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 73/284 du 1^{er} mars 2019, afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes. Elle a été lancée officiellement le 5 juin 2021, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.
4. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dirigent la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec les secrétariats des Conventions de Rio, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Forum mondial sur les paysages, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres partenaires de premier plan.
5. La FAO participe activement aux efforts visant à définir une vision pour l'exécution de la Décennie, qui soit à même de rendre les systèmes agricoles (culture, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) plus productifs, efficaces, résilients et viables, tout en permettant la gestion et la protection de l'environnement et des ressources naturelles dont dépendent ces systèmes. L'objectif principal de la Décennie en ce qui concerne ces systèmes devrait être de rétablir leur pleine capacité de production de biens et services.
6. Les partenariats sont la pierre angulaire de la Décennie. En février 2023, son réseau de partenaires comprenait plus de 100 organisations. En outre, cinq équipes spéciales ont été créées et chargées des questions suivantes : i) suivi ; ii) pratiques optimales ; iii) financement ; iv) science ; v) jeunesse.

7. L'équipe spéciale chargée du suivi, dirigée par la FAO, contribue au développement du cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM) pour assurer le suivi et rendre compte en toute transparence des progrès accomplis dans la restauration des écosystèmes pendant toute la Décennie, en fournissant des outils de suivi et des informations géospatiales relatives aux écosystèmes. Le registre FERM a été lancé en mai 2022 à Séoul à l'occasion du quinzième Congrès forestier mondial, dans le but de collecter des informations sur les projets et programmes de restauration des écosystèmes et d'harmoniser ces informations. En outre, la FAO a été priée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique d'établir, dans le cadre du mandat de l'équipe spéciale chargée du suivi de la Décennie, un document d'information contenant des orientations méthodologiques relatives au suivi de la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité, à savoir la remise en état des zones dégradées. Depuis novembre 2022, la FAO élabore, en collaboration avec l'équipe spéciale chargée du suivi de la Décennie et le groupe de travail sur la cible 2, un projet de méthode pour le suivi et la communication de données concernant la remise en état des zones dégradées. Cette méthode servira à rendre compte des progrès accomplis aussi bien dans l'exécution de la Décennie que dans l'application de la Convention sur la diversité biologique. Le projet de méthode, présenté en décembre 2022 à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, sera achevé en 2023.

8. L'équipe spéciale chargée des pratiques optimales, également dirigée par la FAO, se concentre sur le volet « connaissances » de la Décennie, qui englobe le renforcement des capacités, l'élaboration de règles de pratique ainsi que le recueil, la mise en commun et la diffusion de bonnes pratiques relatives à la restauration de tous les écosystèmes. Cette équipe spéciale a élaboré des principes et des règles de pratique visant à orienter la restauration des écosystèmes pendant toute la Décennie. Un plan d'action sur les capacités, les connaissances et l'apprentissage a été établi à la lumière des résultats de l'évaluation des besoins globaux en formation, et une plateforme destinée à regrouper et à diffuser les bonnes pratiques en matière de restauration a été intégrée au registre FERM, et dotée d'un moteur de recherche permettant aux personnes chargées de la restauration des écosystèmes de consulter ces bonnes pratiques.

9. La FAO et le PNUE ont créé en 2021 un fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la Décennie, en vue de réunir 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2030 afin d'appuyer l'exécution de la stratégie relative à la Décennie et à ses initiatives phares.

10. En janvier 2022, un premier appel a été lancé aux pays dans le cadre de la Décennie pour qu'ils proposent des initiatives phares d'envergure mondiale en matière de restauration. Au total, 154 manifestations d'intérêt et 73 propositions approuvées par les autorités nationales ont été reçues. La FAO a contribué à l'évaluation de ces initiatives par l'intermédiaire de l'équipe spéciale chargée des pratiques optimales qui, en collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la science, a mis au point un processus d'évaluation fondé sur les principes directeurs pour la restauration des écosystèmes dans le cadre de la Décennie, et assuré la coordination des activités d'évaluation. Toutes les propositions ont été examinées et les 10 premières initiatives phares approuvées ont été annoncées le 13 décembre 2022 à l'occasion de la « Journée de la restauration », organisée dans le cadre de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Montréal (Canada).

11. Il a été décidé que l'appel à propositions serait renouvelé chaque année à partir de 2022. De nouvelles initiatives phares seront sélectionnées, le but étant de garantir la diversité des écosystèmes sur lesquels portent les initiatives et d'assurer un équilibre à l'échelle mondiale. Toute proposition d'initiative phare émanant d'un acteur non étatique devra être approuvée par le Gouvernement du ou des pays concernés.

12. La restauration des écosystèmes productifs est un élément majeur de l'application du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO ; elle contribue aux quatre améliorations et sert de base à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents (notamment les ODD 2, 13, 14, 15 et 17) et à l'avancement des travaux de la FAO dans plusieurs domaines prioritaires de son programme. En outre, elle est directement liée aux principales stratégies de la FAO, notamment la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, la Stratégie 2022-2031 relative aux changements climatiques et la Stratégie en matière de science et d'innovation.

13. La FAO a élaboré une proposition d'initiative relative aux zones d'impact à valeur ajoutée dans le cadre du programme REPAIR (Restauration de l'environnement pour l'agriculture productive, l'investissement et la résilience), qui relève de l'amélioration en matière d'environnement et vise à intensifier la restauration à grande échelle des terres consacrées à l'agriculture paysanne, dans différents systèmes de production (agroforesterie, foresterie, pastoralisme, mangroves, zones côtières) d'Afrique et d'Amérique centrale.

14. Par ailleurs, la FAO soutient les efforts déployés en matière de restauration des forêts et des paysages au moyen de son Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLRM), programme de fonds fiduciaires qui vise à fournir un appui technique à l'exécution de projets au niveau national.

B. Dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

15. La dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) s'est tenue en présentiel du 8 au 12 mai 2023 à New York (États-Unis d'Amérique). En raison de la pandémie de COVID-19, le FNUF ne s'était plus réuni en personne depuis 2019.

16. Les principaux thèmes abordés pendant la dix-huitième session du FNUF, session technique, étaient :

- a) L'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
- b) L'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique ;
- c) Les liens entre les objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial dans le cadre du plan stratégique sur les forêts, les ODD, et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- d) Les moyens d'exécution ;
- e) Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ;
- f) L'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, en 2024 ;
- g) Les questions nouvelles sur les liens entre les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance.

17. La session a permis de recenser plusieurs questions essentielles sur lesquelles il convenait de travailler plus avant et qui devraient être examinées plus en détail à la dix-neuvième session du FNUF, en 2024, car une session directive se prêtait mieux à la prise de décisions éclairées. Ces questions comprenaient les priorités thématiques à poursuivre pour l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, notamment : les mesures concrètes à prendre pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial, et l'intégration d'actions liées aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris et dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité, aux fins de l'exécution du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; le renforcement des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ; l'élaboration d'un nouveau rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts en 2026 ; le renforcement des moyens d'exécution par l'intensification des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; le renforcement de l'assistance technique, du financement, de la gestion des connaissances et de la diffusion de l'information dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la restauration des écosystèmes, de l'aménagement et de la gestion des paysages, de l'intensification agricole durable, du développement des biocarburants et de l'écotourisme, ainsi que dans d'autres domaines d'action connexes.

18. La FAO a apporté d'importantes contributions aux débats techniques¹, à la fois en tant qu'organisation du système des Nations Unies et en tant que membre et présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts². Ses plans de travail étant alignés sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, la FAO joue un rôle clé dans plusieurs domaines d'action qui contribuent à l'application du plan stratégique, en particulier dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, grâce à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) et à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Ces dispositifs sont essentiels pour permettre au FNUF d'exercer sa fonction de contrôle du plan stratégique, et, dans ce contexte, les possibilités offertes par le rapport « La situation des forêts du monde » de la FAO ont également été soulignées.

19. La FAO a fait une déclaration conjointe au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans laquelle elle a rendu compte des principales activités exécutées par le Partenariat à l'appui des travaux menés par le Forum et ses membres aux fins de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Elle a fait savoir que le Fonds vert pour le climat (FVC), l'une des plus grandes sources de financement au monde dans le domaine des forêts, était récemment devenu le seizième membre du Partenariat. Le Forum a approuvé la proposition avancée par le Partenariat pour le thème de l'édition 2024 de la Journée internationale des forêts, à savoir « forêts et innovation ». Le Partenariat a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Vers un Partenariat de collaboration sur les forêts plus efficace et plus effectif », qui a été l'occasion d'échanges constructifs avec les membres du Forum. L'une des suggestions concernant le Partenariat était de rendre celui-ci plus efficace et plus axé sur la demande des pays, et de veiller à ce que cet objectif soit pris en compte dans son plan de travail.

20. Tout en reconnaissant la valeur du soutien que lui apportait le Partenariat, le FNUF a également recensé plusieurs moyens de rendre celui-ci plus efficace. Il était notamment question de renforcer l'appui fourni aux travaux du Partenariat par les organes directeurs de ses différentes organisations membres, d'analyser les liens entre les plans de travail de ces organisations et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles connexes, et d'adopter une approche équilibrée qui permettrait au Partenariat de s'adapter à la demande tout en jouant un rôle moteur dans la réflexion sur l'action à mener.

21. Ces orientations sont venues appuyer plusieurs des recommandations issues de l'initiative institutionnelle du Partenariat³, organisée à Rome les 22 et 23 février 2023 par la FAO et le secrétariat du FNUF, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat, dans le but de donner aux experts des organisations membres du Forum, aux organisations membres du Partenariat et aux partenaires régionaux et sous-régionaux l'occasion de donner leur avis sur les mesures concernant le Partenariat, telles qu'énoncées dans la résolution 2022/17 du Conseil économique et social.

22. En application de la résolution susmentionnée et comme suite à ces recommandations, le Partenariat étudie différents moyens de renforcer son soutien à l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et d'en accroître encore l'efficacité. L'organisation du séminaire stratégique du Partenariat les 22 et 23 juin 2023, à Nairobi, a constitué un pas dans ce sens. Les résultats de ces travaux, ainsi que les résultats de l'initiative institutionnelle, seront présentés au groupe intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours, qui se réunira du 10 au 13 octobre 2023 à Vienne, et, par son intermédiaire, à la dix-neuvième session du FNUF.

¹ www.fao.org/new-york/news/news-detail/fao-at-unff18--towards-a-nexus-approach-for-sustainable-forest-management.

² <https://www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/fr>.

³ <https://www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/meetings/organization-led-initiative>.

C. Vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

23. La vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue du 6 au 8 novembre 2022 à Charm el-Cheikh (Égypte). Elle a réuni 49 704 participants, représentant 199 Parties ainsi que des organisations ayant le statut d'observateur et des médias, ce qui en fait la Conférence des Parties au nombre de participants le plus élevé.

24. L'élan créé en faveur des forêts à la vingt-sixième session de la COP, en 2021, a été prolongé à la vingt-septième session. Lors d'un sommet de haut niveau tenu le 7 novembre 2022, les dirigeants mondiaux ont lancé le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat (FCLP). Il s'agit d'un partenariat volontaire auquel participent 26 pays et l'Union européenne, qui s'engagent à agir, à rendre des comptes et à innover pour soutenir la Déclaration de Glasgow. Le FCLP, actuellement coprésidé par les États-Unis d'Amérique et le Ghana, se concentre sur six domaines d'action : 1) la collaboration internationale pour une économie et des chaînes d'approvisionnement fondées sur une utilisation durable des terres ; 2) la mobilisation de fonds publics et de contributions financières de donateurs à l'appui des initiatives à mener ; 3) la transformation du système de financement privé ; 4) l'appui aux initiatives menées par les peuples autochtones et les communautés locales ; 5) le renforcement et le développement des marchés du carbone séquestré par les forêts ; 6) la mise en place de partenariats internationaux et de mesures d'incitation visant à préserver les forêts peu dégradées.

25. Une section sur les forêts a été ajoutée à la version définitive du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, ce qui a eu pour effet de renforcer l'action en faveur de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, conformément à l'article 5 de l'Accord de Paris, et de mettre en valeur l'importance des solutions fondées sur la nature ou des approches fondées sur les écosystèmes s'agissant de promouvoir tant les mesures d'atténuation que les mesures d'adaptation. L'accent mis, à la vingt-septième session de la COP, sur l'adaptation et les pertes et préjudices, fournit des occasions importantes de promouvoir le rôle clé des forêts et des arbres dans les efforts déployés par les pays pour améliorer leur capacité d'adaptation, renforcer leur résilience et réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques.

26. Les travaux de la FAO sur les forêts et les changements climatiques⁴ relèvent du domaine prioritaire « Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets » du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (volet « amélioration en matière d'environnement »), ainsi que de sa Stratégie 2022-2031 relative aux changements climatiques.

27. En renforçant le rôle des forêts dans la politique climatique mondiale, en développant la capacité des pays à mener une action climatique fondée sur les forêts et en intensifiant l'action sur le terrain, la FAO soutient activement les efforts déployés par ses membres pour promouvoir des solutions à la crise climatique qui reposent sur les forêts.

D. Résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

28. La première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue du 11 au 15 octobre 2021. Seul un nombre limité de représentants ont pu se rendre à Kunming (Chine) en raison de la pandémie de COVID-19. La réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration de Kunming.

⁴ <https://www.fao.org/events/detail/fao-at-cop-26>.

29. La deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal (Canada), sous la présidence de la Chine, et a réuni environ 16 000 participants, parmi lesquels des représentants de 188 États, d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales, de peuples autochtones et de communautés locales, d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé.

30. L'un des principaux résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties a été l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui succède aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et vise à articuler les politiques relatives à la biodiversité autour de quatre objectifs généraux à atteindre à l'horizon 2050 et de 23 cibles concrètes à atteindre à l'horizon 2030.

31. Plus de la moitié des cibles du Cadre mondial de la biodiversité sont étroitement liées aux secteurs agroalimentaires et ont notamment trait à la gestion durable des forêts et de la faune sauvage, qui fait partie des solutions à l'appauvrissement de la biodiversité, à la dégradation des écosystèmes et à la crise climatique.

32. La foresterie, bien qu'elle ne soit pas toujours expressément mentionnée, est particulièrement pertinente pour plusieurs cibles du Cadre mondial de la biodiversité, notamment, mais pas exclusivement, pour les cibles 2 (remettre en état les écosystèmes), 3 (mettre en place des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone), 8 (atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité), 10 (assurer une gestion durable des zones forestières) et 12 (augmenter les avantages que procurent les espaces verts en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité).

33. L'utilisation, le prélèvement et le commerce durables des espèces sauvages, et la contribution de ces pratiques pour ce qui est de répondre aux besoins des populations et de leur procurer des avantages, sont visés par les cibles 5 (assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages) et 9 (tirer des avantages de l'utilisation durable de la biodiversité). La cible 4 est axée sur les mesures de gestion visant à faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées et à rétablir la diversité génétique, notamment en limitant les conflits liés à la coexistence entre les êtres humains et la faune.

34. L'annonce de la création du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a constitué une étape décisive dans la résorption du déficit de financement de l'action en faveur de la biodiversité. Le Fonds viendra compléter les dispositifs de soutien existants et augmentera encore le financement destiné à l'application du Cadre mondial, le but étant de mobiliser au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, toutes sources confondues (cible 19 du Cadre).

35. La quinzième réunion de la Conférence des parties a également vu l'adoption du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité, qui comprend 26 indicateurs principaux à utiliser dans les rapports nationaux pour mesurer les progrès accomplis. Parmi tous ces indicateurs, quatre relèvent de la FAO, notamment ceux qui portent sur la remise en état des zones dégradées et les progrès réalisés sur la voie d'une gestion durable des forêts (indicateur 15.2.1 des ODD). Vingt des indicateurs relatifs aux composantes et des indicateurs complémentaires, qui figurent dans la décision, mais n'ont pas fait l'objet de négociations, relèvent également de la FAO.

36. Dans le but de rendre plus opérationnel le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité, la Conférence des Parties a établi à sa quinzième réunion un groupe spécial d'experts techniques, qui sera constitué de 30 experts nommés par les Parties et de 15 représentants d'organisations ayant le statut d'observateur, notamment de la FAO. Ce groupe a un mandat limité dans le temps, qui court jusqu'à la seizième réunion de la Conférence des Parties.

37. Les travaux de la FAO sur les forêts et la biodiversité relèvent de plusieurs domaines prioritaires du volet « amélioration en matière d'environnement » de son Cadre stratégique 2022-2031, ainsi que de sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Ils contribuent directement à la mise au point de la méthode de suivi de la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité, qui concerne la restauration des

écosystèmes. La Division des forêts de la FAO dirige l'équipe spéciale chargée du suivi de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. L'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO fournit des informations essentielles pour appréhender l'étendue des ressources forestières, leur développement et leur état, et la manière dont elles sont gérées et exploitées. Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM) offre une excellente occasion de contribuer à l'exécution de la décision prise sur cette même question à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage (PCF) travaille à la conception de la méthode de suivi de la cible 4 du Cadre mondial sur la mesure des conflits entre les êtres humains et la faune et de la cible 5 sur l'utilisation durable des espèces sauvages.

38. La FAO élabore actuellement un programme mondial complet relatif à la prise en considération de la biodiversité forestière afin de renforcer le rôle des forêts et des arbres hors forêt gérés de manière durable dans la conservation, la gestion et l'exploitation durables de la diversité biologique. Ce programme s'inspire des recommandations issues de l'étude mondiale FAO-CIFOR sur la prise en considération de la biodiversité forestière⁵.

E. Informations actualisées sur le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO

39. Depuis 1946, la FAO surveille les ressources forestières mondiales au moyen d'évaluations périodiques réalisées à la demande de ses Membres. Les informations recueillies grâce à l'Évaluation des ressources forestières mondiales donnent une vue d'ensemble des forêts du monde et de leur évolution, qui permet d'éclairer les politiques, les pratiques et les investissements en lien avec les forêts et la foresterie.

40. Depuis 2005, l'élément central de l'Évaluation est le processus d'établissement des rapports nationaux, qui permet de recueillir et d'analyser les plus récentes informations disponibles en provenance de tous les pays et territoires. La FAO demande à tous les pays de nommer un correspondant national, qui est chargé de coordonner l'élaboration du rapport d'évaluation en appliquant des définitions, un format et une méthode standardisés. Depuis le cycle 2020 de l'Évaluation, les rapports sont établis et soumis à la FAO via une plateforme en ligne spéciale.

41. Dans le cadre du processus d'élaboration des rapports nationaux pour le cycle 2025, la FAO organise une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux. Ces ateliers visent principalement à fournir une assistance technique et des conseils aux correspondants nationaux concernant l'établissement et l'achèvement des rapports nationaux, tout en offrant aux correspondants un forum propice à l'échange de données d'expérience avec des collègues d'autres pays. Ils sont aussi un excellent moyen pour la FAO d'intensifier son aide au renforcement des capacités dans les domaines de l'évaluation des ressources forestières et de l'établissement de rapports en la matière.

42. Depuis 2003, la FAO, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et Forest Europe collaborent à la collecte de données sur les ressources forestières et les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts dans la région paneuropéenne. Un atelier sur le cycle 2025 de l'Évaluation et la campagne conjointe paneuropéenne CEE/FAO/Forest Europe de collecte de données se tiendra du 11 au 14 septembre 2023 à Helsinki. Cet atelier régional, qui s'adresse aux pays signataires de l'initiative Forest Europe, vise à fournir un soutien technique aux correspondants nationaux officiellement chargés de l'établissement des rapports du cycle 2025 de l'Évaluation et de la campagne conjointe paneuropéenne CEE/FAO/Forest Europe.

43. La collecte des données relatives au cycle 2025 de l'Évaluation pour l'ensemble des 236 pays et territoires devrait s'achever en 2023.

⁵ <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc2229en>.

F. Édition 2024 du rapport « La situation des forêts du monde »

44. La publication phare de la FAO intitulée « La situation des forêts du monde » (SOFO) présente tous les deux ans des données et des travaux d'analyse sur l'interaction entre les forêts et les populations, en mettant l'accent sur un thème particulier. Elle vient compléter l'Évaluation des ressources forestières mondiales, publiée tous les cinq ans, ainsi que d'autres publications relatives aux forêts.

45. Conformément à la nouvelle Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, la prochaine édition de la SOFO mettra l'accent sur les innovations liées aux forêts qui peuvent appuyer l'application des trois solutions forestières interdépendantes reposant sur les forêts et les arbres présentées dans l'édition 2022 de la SOFO⁶ afin d'accroître les avantages qu'elles procurent aux sociétés, aux communautés et aux exploitants forestiers et agricoles. Ces solutions sont les suivantes : utiliser les forêts de manière durable et créer des chaînes de valeur vertes ; mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts ; remettre en état les terres dégradées et développer l'agroforesterie.

46. Les innovations présentées dans la prochaine édition de la SOFO seront essentiellement des processus, outils et technologies de pointe propres à appuyer les décisions de principe et de gestion à prendre pour mettre en œuvre les trois solutions susmentionnées. Il s'agira notamment d'innovations qui donnent accès à des informations plus récentes et plus détaillées sur les forêts ou améliorent la surveillance des forêts et la communication d'informations. En outre, la publication traitera plus en détail de la solution "utiliser les forêts de manière durable", en mettant l'accent sur le rôle que peuvent jouer les innovations en matière de procédés de transformation et le développement de nouveaux produits forestiers s'agissant d'accroître la productivité, de générer des bénéfices à l'échelle locale, d'améliorer les moyens de subsistance et de remplacer les matériaux d'origine fossile. De plus, elle soulignera à quel point une solide culture de l'innovation, qui favorise la collaboration et la diversité sur le lieu de travail, est importante pour soutenir et déployer tous les types d'innovation.

47. L'édition 2024 de la SOFO sera lancée à la vingt-septième session du Comité des forêts, qui se tiendra du 22 au 26 juillet 2024 à Rome.

G. Quinzième Congrès forestier mondial et Appel à l'action pour les jeunes

48. Le quinzième Congrès forestier mondial s'est tenu du 2 au 6 mai 2022 à Séoul et a réuni environ 15 000 participants, dont près de 5 000 en ligne. Les documents finals du Congrès comprennent la Déclaration de Séoul sur les forêts et les domaines d'action associés, l'Appel ministériel pour du bois durable et l'Appel à l'action pour les jeunes. Les résultats du Congrès ont été résumés dans une note spéciale intitulée « Building a green, healthy and resilient future with forests » (Construire un avenir vert, sain et résilient avec les forêts)⁷.

49. Dans l'Appel ministériel pour du bois durable, la FAO est invitée, directement et en tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, à soutenir les ambitions exprimées dans l'Appel. À cet effet, elle a élaboré un plan de marche informel au titre duquel elle a organisé la vingt-sixième session du Comité des forêts, apporté son appui à des forums de haut niveau tels que les réunions ministérielles du G7 au Japon et développé les commissions régionales des forêts pour susciter un appui politique et encourager la participation. En outre, avec le soutien volontaire des partenaires intéressés, elle organise actuellement une série de concertations sur les mesures à prendre et de dialogues techniques régionaux et mondiaux en lien avec l'initiative « Du bois durable pour un monde durable ».

50. La jeunesse a été associée aux préparatifs du Congrès dès les premières étapes, et elle a joué un rôle crucial dans l'élaboration des documents finals, notamment du document « Travaillez avec nous – Appel à l'action pour les jeunes », résultat d'un processus interrégional de consultation étalé sur six mois. Dans ce document, les jeunes sollicitent

⁶ <https://www.fao.org/3/cb9360fr/online/cb9360fr.html>.

⁷ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cc2090en>.

l'appui de la communauté internationale et proposent une collaboration dans quatre domaines principaux : l'enseignement et la formation forestières ; l'accès à un emploi décent et au perfectionnement professionnel ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; la participation et la représentation politiques des jeunes.

51. Bien que les pays et les parties prenantes soient les mieux placés pour mettre en œuvre un grand nombre des recommandations qui figurent dans l'Appel, les organismes régionaux, tels que les commissions régionales des forêts, pourraient assurer une fonction importante en prodiguant des conseils à leurs membres à cet égard et, point tout aussi important sinon plus, en étudiant comment renforcer la participation des jeunes aux travaux de la Commission, y compris aux travaux intersessions, et au dialogue international sur les questions relatives aux forêts et au développement durable en général.

H. Deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines

52. La foresterie urbaine est l'un des piliers de l'initiative « Villes vertes » de la FAO, qui encourage l'intégration de la foresterie urbaine, de l'agriculture urbaine et des systèmes alimentaires urbains dans la planification urbaine en tant qu'éléments clés d'un développement urbain durable. Plusieurs activités pilotes ont été menées ou sont en cours dans différentes régions du monde.

53. La FAO promeut activement le rôle de la foresterie urbaine dans le cadre d'échanges de connaissances et d'activités de mise en réseau. La foresterie urbaine et la végétalisation des villes peuvent contribuer grandement à un développement plus durable des villes dans toute l'Europe. Le Comité des questions forestières méditerranéennes « *Silva Mediterranea* », dont la seizième réunion s'est tenue en juin 2023, continue d'étudier différents moyens de promouvoir la foresterie urbaine et la végétalisation des villes, principalement en Europe méridionale et en Europe orientale.

54. Au-delà de la foresterie urbaine, la FAO et la CEE se sont intéressées à la place du bois dans la construction des villes et ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur le thème « *Trees – Nature's technology for climate-proof building* » (Les arbres : la technologie de la nature pour des bâtiments à l'épreuve des changements climatiques) dans le cadre de la quatre-vingt-troisième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, en octobre 2022.

55. Le deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines⁸, coorganisé par la FAO, le Service des forêts du Département de l'agriculture des États-Unis et plusieurs autres partenaires implantés aux États-Unis et en Europe, se tiendra à Washington du 16 au 20 octobre 2023. Il vise à appuyer l'exécution du Programme 2030, en particulier de l'ODD 11, et du Nouveau Programme pour les villes, et à optimiser les actions liées aux écosystèmes urbains et aux espaces verts. Il offrira également un espace où les parties prenantes pourront présenter des initiatives concluantes visant à maximiser la contribution des forêts urbaines à la santé et au bien-être de la population des villes, et à mettre à contribution des secteurs qui ne sont généralement pas actifs dans ce domaine, en montrant que les forêts urbaines et les arbres en ville apportent des avantages sociaux et économiques. Il vise également à créer des passerelles entre les initiatives de restauration des écosystèmes et les entreprises désireuses de se constituer un solide portefeuille d'investissements dans des modes de production durables et d'investissements à impact.

56. Les deux dernières années ont également vu une forte expansion du programme « Villes arborées du monde », initiative conjointe de la FAO et de la Arbor Day Foundation visant à mettre à l'honneur des villes qui attachent une attention particulière à la mise en valeur et à l'entretien de leurs arbres. En 2022, 170 villes de 20 pays ont été reconnues comme « villes arborées ». Actuellement, 47 villes européennes font partie du programme. Une manifestation spéciale sur ce programme se tiendra pendant le deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines.

⁸ <https://www.worldforumonurbanforests.org/>.